

## AVIS N° AV-2021-055

Evénement	Augmentation de capital par attribution gratuite
Instrument(s) concerné(s)	SOTHEMA

### - OBJET AVIS

Annule et remplace l'avis N° AV-2021-052 relatif à l'augmentation de capital de SOTHEMA par attribution d'actions gratuites

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, notamment ses article 5 et 6;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment l'article 4.1.10;

-Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire de SOTHEMA tenue le 26/05/2021 et notamment la résolution relative à l'augmentation de capital;

-Vu l'accord de l'AMMC sur la dispense du prospectus relatif à la présente opération;

### - CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Date Assemblée	26/05/2021
Type d'augmentation de capital	Incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites
Valeur nominale (MAD)	100
Nombre de titre à émettre	1.800.000

### - CARATÉRISTIQUES DE COTATION DES ACTIONS NOUVELLES

Secteur d'activité	Industrie Pharmaceutique
Compartiment	Principal B
Ligne de cotation	ACTIONS 1ERE LIGNE

Libellé	SOTHEMA
Ticker	SOT
Date de jouissance	01/01/2020
Date de cotation	12/07/2021
Mode de cotation	Fixing

#### - CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Etapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	15/06/2021
2	Publication de l'avis relatif à l'opération par la Bourse de Casablanca	28/06/2021
3	Détachement des droits d'attribution (le droit ne sera pas coté): - Ajustement du cours de l'instrument - Purge du carnet d'ordre	05/07/2021
4	-Admission des actions nouvelles -Publication des résultats de l'opération par la Bourse de Casablanca -Début de livraison des nouvelles actions aux teneurs de comptes	12/07/2021

#### - PURGE ET AJUSTEMENT

La Bourse de Casablanca procédera en date du 05/07/2021 :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante :

Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Cours de référence du droit d'attribution(\*) - Différence des dividendes(\*\*)

(\*): Cours de référence du droit d'attribution = Cours de l'action à la veille de la date de détachement du droit \* Nombre de titres nouveaux / (Nombre de titres nouveaux + Nombre de titres anciens).

(\*\*): En cas de différence de dates de jouissance.